



Mairie de Cesson

**Réhabilitation des bâtiments communaux pour
l'installation de la « Maison pour tous »**

Règlement de Consultation modificatif

Date limite de réception des offres : 23 novembre 2009 à 12h00

Délai prolongé au 7 décembre 2009 à 12h00

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom et adresse de l'acheteur public :

Commune de Cesson
8 route de St Leu – BP 45
Direction Générale -
Service commande publique –
Veille juridique
77240 Cesson

Tel : 01 64 10 51 10
Fax : 01 60 63 31 47
E-mail : v.germain@ville-cesson.fr

Horaires d'ouvertures : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments communaux à usage associatif dans un équipement nommé « maison pour tous ».

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Etendue, mode consultation et modalités d'attribution

Le présent marché sera conclu, après mise en concurrence, selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics et, attribué soit avec une entreprise se présentant seule, soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

3.2 – Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, ni lots.

3.3 – Complément à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des charges.

3.4 – Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation. Les variantes sont autorisées.

3.5 – Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours

3.7 – Mode règlement

Le mode de règlement du marché sera le virement par mandat administratif. Sous réserve des conditions fixées par le CCAP et par le décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008, relatifs au délai maximum de paiement dans les marchés publics et à sa mise en œuvre, les délais sont de 40 jours maximum.

Les travaux seront financés en majorité par des aides régionales et par les fonds propres du budget communal.

3.8 – Pièces constitutives du dossier

- le programme de l'équipement « Maison pour tous » approuvé en Conseil Municipal du 8 juillet 2009.
- les plans des niveaux de l'existant
- le diagnostic technique établi par Qualiconsult
- le présent règlement de consultation
- le CCAP

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

4.1 – Etablissement de l'offre

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en français

Les candidats auront à remettre une proposition constituée :

- ✓ d'une part du dossier de candidature. Chaque candidat doit fournir les justificatifs des qualités et capacités définis à l'article 45 du code des marchés publics.
- ✓ d'autre part, de l'offre proprement dite.

A noter qu'il ne sera procédé à l'analyse de l'offre qu'à la condition que les justificatifs du candidat aient été jugés satisfaisants.

4.1.1 – Détail du contenu de la proposition

4.1.1.1 - dossier de candidature

1. Lettre de candidature (formulaire DC4)
2. Déclaration du candidat, (DC5), qui doit être dûment remplie et signée par le candidat.
3. Les références de l'entreprise dans le domaine de la présente consultation datant de moins de 5 ans
4. Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

En cas de groupement, chacun des co-traitants devra produire l'ensemble des documents ci avant définis.

Un candidat peut également se prévaloir des références et des qualifications d'un sous-traitant pour pouvoir répondre à la présente consultation.

4.1.1.2 - Visites du site

La maîtrise d'ouvrage organise une **première visite du site, le 5 novembre 2009 à 14h00** et **une visite complémentaire le 19 novembre 2009 à 14h00, avec les candidats souhaitant remettre une offre.**

4.1.1.3 - Offre du candidat retenu après analyse des candidatures

Le projet marché incluant l'offre du candidat, constitué comme suit :

A- Le programme de réhabilitation à parapher, signer et accepter sans aucune modification

B - Un mémoire technique, sous la forme d'un cahier de format A4, explicitant :

- a. L'engagement d'une démarche Haute Qualité Environnementale, notamment les cibles principales à retenir et leur argumentaire.
- b. La démarche du candidat en phase conception, visant à améliorer la qualité environnementale du bâti, notamment son approche des enjeux énergétiques et ses dispositions à promouvoir les énergies renouvelables.
- c. Le parti architectural tenant compte de la juxtaposition des bâtiments anciens et récents dans un cadre paysager urbain.
- d. L'organisation en phase d'exécution, des rendez-vous de chantier et du suivi du calendrier des entreprises.
- e. L'engagement en phase d'exécution d'une démarche permettant de valoriser l'économie sociale et solidaire.

C – Le devis détaillant la répartition des honoraires par phase.

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

5.1. - La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions définies aux articles 52 à 55 du code des marchés publics.

5.2. - Il sera d'abord procédé l'examen des candidatures en vue de décider de l'agrément ou non du candidat.

Les critères pour le choix du candidat sont les suivants :

- Compétence professionnelle de chacun des membres du groupement,
- Références représentatives de chacun des membres du groupement,
- Adéquation des capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché,

Tous les justificatifs doivent être fournis au plus tard à la date limite de remise des offres. L'absence ou le caractère incomplet des pièces fournies entraîneront le rejet de la candidature et le non examen de l'offre.

5.3.- Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

A- Qualité du mémoire technique par rapport au programme,	30 %
B- Caractère innovant des solutions techniques proposées,	15 %
C- Approche environnementale globale du projet	15 %
D- Engagement d'une démarche d'économie sociale et solidaire	10 %
E- Montant des honoraires	30 %

Après examen des propositions, la personne responsable du marché peut engager les négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

La personne responsable du marché peut, à tout moment, ne pas donner de suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 6 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres devront porter obligatoirement la mention de l'objet de la consultation : « Réhabilitation de bâtiments communaux pour la « Maison pour tous ».

Ces pièces devront être remises sur support écrit :

- soit contre récépissé à l'adresse visée à l'article 1
- soit par Pli Recommandé avec Avis de Réception Postal à l'adresse visée à l'article 1

Une copie de sauvegarde peut être envoyée ou remise par le candidat dans les conditions fixées l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés (J.O n° 199 du 29 août 2006).

A la date limite du 7 décembre 2009 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas ouverts.

De même, l'envoi des plis à toutes autres adresses mail ou url dont le site internet usuel de la commune est prohibé et aurait pour effet de rendre l'envoi non-conforme.

ARTICLE 7 - CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

Annnonce au BOAMP + modificatif	22 octobre 2009 (initial) + 10 novembre 2009 (prolongation délais de remise des offres)
Visites du site	5 et 19 novembre 2009 à 14h
Date limite de remise des offres	23 novembre à 12h date prolongée au 07 décembre 2009 à 12h
Réunion de négociation	Entre le 11 et le 15 décembre 2009
Notification de l'OS	Le 31 décembre 2009
Démarrage des prestations	Le 07 janvier 2010
APS	Le 15 février 2010

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Pour les renseignements administratifs : Direction Générale
Service Comande Publique – Veille Juridique
Mme Véronique GERMAIN
Tél : 0.64.10.51.25 – Fax : 01.60.63.31.47
Mail : v.germain@ville-cesson.fr

Pour les renseignements techniques : Direction des Services Techniques
M. Anthony CUNAUT
Tél : 01.64.10.51.10
Mail : c.cunault@ville-cesson.fr